

**Eléments de langage**  
**Création de petites unités de vie**  
**adaptées à la perte d'autonomie**  
**porté par la Communauté de communes du Pays Haut Marchois**

**La mise en place de la procédure des pôles d'excellence rurale donne une nouvelle impulsion aux actions engagées par le Gouvernement en faveur des territoires ruraux. Ils confortent la dynamique engagée par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.**

<p><b>Des pôles d'excellence rurale pour créer une dynamique dans les territoires ruraux et encourager l'innovation</b></p>
---

379 projets ont été labellisés dans le cadre de la première génération de PER destinée à soutenir des projets innovants, créateur d'emplois direct ou indirect en milieu rural.

Avec la labellisation des pôles d'excellence rurale c'est une véritable dynamique que le gouvernement a voulu lancer dans les territoires en s'appuyant sur la conjugaison de projets partenariaux issus de la collaboration de la sphère publique et de la sphère privée.

Le 1er appel à projets a permis une forte mobilisation des acteurs locaux, une amplification des dynamiques présentes et un enrichissement du partenariat

264 projets ont été labellisés au titre de la 2<sup>ème</sup> génération des pôles d'excellence rurale destinée à encourager le développement d'une excellence rurale accrue

**Suite aux assises des territoires ruraux** et après le succès de la première génération , le gouvernement a décidé de lancer une nouvelle génération de PER le 9 novembre 2009 afin de faire émerger des propositions d'actions diversifiées et adaptées pour :

- développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires ruraux,
- faciliter la vie quotidienne des populations rurales,
- organiser et animer les territoires afin d'assurer la complémentarité des espaces.

**Intervention de Nicolas Sarkozy à Aubusson le 11 octobre 2011**

*« L'Etat a d'ores et déjà mobilisé 475 millions d'euros afin de soutenir 650 PER répartis sur tout le territoire (dont 7 PER dans la Creuse parmi lesquels l'un vise à perpétuer le savoir-faire tapissier d'Aubusson).*

*Les PER sont le fruit d'une politique publique ambitieuse et dynamique, qui vise à permettre aux territoires ruraux de se développer par eux-mêmes »*

La DATAR a poursuivi, aux côtés du ministère en charge de l'Agriculture, la mise en œuvre de la politique en faveur des Pôles d'excellence rurale.

L'année 2011 a, tout d'abord, été marquée par l'achèvement du premier appel à projets de la **1<sup>ère</sup> génération de PER qui avait permis de labelliser au total 379 pôles en 2006.**

**En Creuse, les projets labellisés sont :**

- le pôle de l'eau, sources et ressources thermales à Evaux (Etat : 876 709€)
- le pôle domotique et santé de Guéret (Etat : 864 176€)
- le pôle agriculture et paysage à Gouzou (Etat : 287 500€)
- le projet « Trace de Pas » à La Souterraine (Etat : 790 000€)

**Trois projets sont labellisés au titre de la 2<sup>ème</sup> génération de PER :**

- le projet du Pays Marche en Combraille (structuration de l'offre de soins)
- le projet du syndicat mixte de la cité de la tapisserie internationale et de l'art tissé d'Aubusson
- le projet de la communauté de communes du Haut Pays marchois (création de petites unités de vie adaptées à la perte d'autonomie)

**Le PER labellisé « création de petites unités de vie adaptées à la perte d'autonomie » du Haut Pays Marchois**

Ce projet a fait l'objet d'une candidature à la seconde session de l'appel à projets « pôle d'excellence rurale » avec un dépôt de dossier au 20 octobre 2010. Il a fait l'objet d'une labellisation officielle par décret du 27 août 2011.

La Communauté de communes du Haut Pays Marchois a été créée en 2001. Elle regroupe 13 communes soit la quasi-totalité du canton de Crocq. Située au sud-est du département, son territoire qui touche le département du Puy de Dôme (région Auvergne) est éloigné des centres urbains et subit les contraintes du climat de la montagne limousine (altitude moyenne de 750 m, longs hivers enneigés, habitat dispersé). La population des plus de 70 ans représente près de 25 % de la population.

**L'objectif principal du projet de création de petites unités de vie de 8 à 12 logements dans les 2 communes** les plus importantes, centres de bassins de population, d'activité et de soins que sont Crocq, chef-lieu de canton (506 habitants) et Mérinchal (787 habitants), est d'être une alternative à l'admission en EHPAD et permet d'avoir un logement adapté à la perte d'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

L'investissement est constitué par la construction par CREUSALIS, Office de l'Habitat, de 20 logements répartis en 2 unités (1 à Crocq et 1 à Mérinchal) avec une salle commune par unité de vie. **Le coût de l'ensemble est de 1 279 235 €. La subvention PER**

**(subvention Etat) attribuée est de 520 000 € soit 40 % du montant H.T.** et la participation du Conseil Général de la Creuse est de 50 000 € dans le cadre de la convention territoriale avec le Syndicat mixte du Pays Sud creusois.

Ce dossier prévoit de renforcer l'implication de différents acteurs de l'habitat social, de la protection sociale (participation de la MSA et de la CARSAT), de la santé et des services de maintien à domicile. Le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne interviennent au titre du mécénat pour de petites sommes, respectivement 8 000 € et 4 000 €.

Pour accompagner le fonctionnement de ce projet seront créés 2 emplois à temps plein mutualisés entre les 2 unités de vie : un agent de convivialité et un agent d'entretien des espaces communs et des espaces verts. Des intervenants extérieurs pour l'animation ou des activités spécifiques (entretien physique, activités culturelles ou de prévention santé) compléteront les activités offertes aux résidents de ces nouvelles structures.

**En parallèle, la Communauté de communes du Haut Pays Marchois a été retenue dans le cadre d'un projet de mise en place d'un réseau de santé territorialisé sur la montagne limousine.**

Ce projet, porté par le Parc naturel régional de Millevaches a également été labellisé « Pôle d'excellence rurale ». Il prévoit la création d'une structure de regroupement à Crocq et Mérinchal.

A Crocq, il s'agit d'aménager le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment qui héberge actuellement au rez-de-chaussée les bureaux de la communauté de communes du Haut Pays Marchois. A Mérinchal, il s'agit de construire un bâtiment de 67 m<sup>2</sup> de plain pied.

Ces locaux sont destinés à accueillir :

- 2 médecins exerçant à Crocq ;
- 2 kinésithérapeutes (1 exerçant à Giat – 63 – et l'autre à Mérinchal) ;
- 5 infirmières organisées en 2 cabinets ;
- 1 podologue (exerçant à Aubusson) ;
- 1 psychiatre de Clermont-Ferrand.

Les professionnels de santé qui ont accompagné ce projet sont prêts à travailler en réseau et à conduire des actions de santé spécifiques auprès des personnes âgées ou dépendantes, notamment dans le cadre des petites unités de vie.

L'investissement pour ces 2 structures est d'un montant de 398 500 € avec une aide financière de 199 250 € ( 59 775 € de FEADER et 139 475 € du fond ministériel mutualisé – FNADT essentiellement).

